

Ce qui a changé depuis le 1er janvier 2022 pour la transformation agro-alimentaire BIO

La Commission européenne a initié en 2014 une remise à plat du dispositif encadrant le mode de production biologique. Ce travail a abouti à un nouveau texte avec une mise en application le 1er janvier 2022. Cette formation permet aux participants de faire le point sur les évolutions prévues pour le secteur de la transformation bio.

Modalités

1 jour - 6h00	Pour qui ?	Quelle pédagogie ?	Les pré-requis
Durée : 1 jour (6h00) + activités à distance Sessions : Sur demande – Modalité INTRA entreprise uniquement	Responsables réglementaires Responsables qualité Fabricants, distributeurs, consultants Entreprises qui fabriquent des produits biologiques Cette formation n'est pas exhaustive et est uniquement axée sur les PRINCIPAUX changements liés à une activité de préparation de produits BIO. Un focus particulier est réalisé sur la partie formulation de recettes et étiquetage.	Quizz Études de cas Exercices pratiques	Cette formation nécessite de connaître les principes fondamentaux de l'agriculture bio.

OBJECTIFS

- Identifier les exigences réglementaires
- Améliorer le système de gestion de l'activité bio
- Élaborer une formule et un étiquetage conforme aux exigences de la réglementation en agriculture biologique
- Appréhender les enjeux et impacts de la réglementation bio 2022

Activités à distance en amont : Fiches techniques sur la nouvelle réglementation bio

PROGRAMME

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

- Contexte
- Règles de composition des produits transformés
- Exigences liées à la fabrication
- Étiquetage des produits bio
- Rappels sur les règles d'importations

ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION BIO 2022

- Planning des décisions de la commission européenne et mises en application
- Principaux changements réglementaires :
 - Nouvelles règles de formulation de produits Bio : arômes, ingrédients agricoles non bio
 - Fabrication et nettoyage
 - Étiquetage
 - Groupement de producteurs
 - Commerce avec les pays tiers
 - Analyses

ETUDE D'IMPACT SUR UNE ACTIVITE DE FABRICATION